

*à l'école, c'est de parler d'une chose  
c'est de dire qu'il y a une chose  
qui est là*

*à l'école, c'est de parler d'une chose  
c'est de dire qu'il y a une chose  
qui est là*

Comment, sociologue de l'éducation, suis-je tombé dans cette problématique :

*tel que*

1994: le DIP propose de créer un groupe de travail "exploratoire" sur "la culture judéo-chrétienne à l'école laïque". Il sera composé d'enseignants et représentants des Eglises reconnues.

Sociologue et connu comme athée, j'ai été bombardé président. Comme sociologue, j'avais depuis quelques années l'intuition qu'il se passait quelque chose dans le domaine religieux, ou celui de la spiritualité comme on dirait aujourd'hui.

La création de ce groupe sur un sujet de religion, après 150 ans de laïcité de l'école, était en soi un événement remarquable. Elle avait 3 raisons principales :

- depuis quelques années déjà les Eglises et des enseignants d'histoire démarchaient le DIP au sujet de l'"**analphabétisme religieux**" croissant et regrettable des jeunes ;
- **l'Islam** fait une apparition remarquée dans la population (5%) et dans les classes et réveille ces questions un peu oubliées ;
- la multiplication des **phénomènes sectaires** avec son paroxysme dans le drame du Temple solaire en 1994 : question des médias: "que fait l'école ?"

*dit-il dans*

Le rapport du groupe a été **publié en 1999** ; il recommandait au DIP d'entrer en matière sur un **enseignement de "culture" religieuse** - sur les phénomènes religieux - dans l'école laïque genevoise, naturellement sans **aucune forme de prosélytisme**.

*intéressant  
ok car je  
s/le thème*

Il ne s'est ensuite pas passé grand'chose, ce qui a motivé **Henri Nerfin** (déjà membre du groupe exploratoire) de créer un groupe citoyen pour faire avancer les choses.

Nous l'avons appelé **le groupe citoyen « Culture religieuse et humaniste à l'école laïque »**, sans aucune forme juridique. Il comprend une quinzaine de citoyens et citoyennes aux convictions variées (agnostiques, athées, croyants de diverses sensibilités). Il a mené diverses **actions**: des discussions et des ateliers avec des enseignants, des conférences publiques organisées avec le DIP, des interventions dans les milieux de politique scolaire, la mobilisation de liens avec des députés au parlement, l'animation d'un site Internet, etc.

*expérience  
intéressante  
directrice  
citoyenne*

Dans l'Éducateur qui introduit ces Assises, **Jean-Noël Cuénod** montre bien la **très grande diversité des cantons romands** en ce qui concerne le rapport entre Etat et Eglises et pour ce qui est de l'enseignement du religieux. Les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont entrepris une modernisation depuis quelques dizaines d'années déjà, ceux du Valais et de Genève, pour des raisons très différentes, cherchent encore les modalités d'un changement.

Pour ce qui est de **Genève**, la **documentation** qui **figure dans** l'Éducateur **informe** sur les enjeux et les tribulations politiques anciennes et plus récentes autour de ces questions. **Rappelons** cependant que la **Constitution votée en 2012** déclare que l'Etat de Genève est laïc et qu'il peut entretenir des relations avec les communautés religieuses. Une **loi d'application** de ces principes constitutionnels a été longuement discutée et votée le 10 mai 2018. C'est tout neuf !!

*pas une histoire d'une conversion*

Dans son article 11, cette loi sur la laïcité affirme que

*Dans le cadre de la scolarité obligatoire au sein de l'école publique ... il est dispensé l'enseignement du fait religieux dans sa diversité.*

Certains verront peut-être un certain paradoxe que ce soit précisément la loi sur la laïcité qui prescrive l'obligation d'enseigner le fait religieux durant la scolarité obligatoire. On verra que ça se tient. ➔

La loi a fait l'objet d'un référendum ; pas sur cette disposition qui n'est pas contestée, mais, entre autres parce qu'en plus des agents de l'action publique, elle entend aussi interdire le port de signes religieux aux membres des assemblées délibératives (le Grand Conseil et les conseils communaux), ce qui est en principe anticonstitutionnel. Le vote populaire aura lieu au début de l'année prochaine.

Cela dit, la loi ne définit pas le fait religieux. Elle ne précise ni ses contours ni ses limites. On voit bien les Eglises, l'Islam, le bouddhisme ou le chamanisme. Mais la croyance dans les esprits ou les fantômes fait elle partie, par exemple ?

Le DIP ne semble cependant pas attendre la loi pour avancer. Il se réfère au PER pour annoncer toute une série de mesures concrètes.

Mais avec cette loi, un travail institutionnel est achevé à Genève. Un enseignement du fait religieux est possible, voire obligatoire. Cela a pris 25 ans, le temps d'une génération !

Mais le plus difficile est peut-être devant nous : la mise en œuvre pratique sur le terrain.

Quelle place accorder au fait religieux ? Combien de temps, mais surtout avec quel statut épistémologique.

comment penser le fait religieux ? Il s'agit *in fine* de faire connaître des croyances et des pratiques aux élèves qui ont un caractère religieux. Elles peuvent être passées, mais aussi contemporaines, autochtones ou étrangères. Il s'agit en général de réponses données à ce qu'on peut appeler des "questions ultimes" (l'origine du monde et de l'homme, la mort, le sens de la vie, l'au-delà de la vie, etc.).

Ces questions se posent aux humains parce qu'ils sont humains, avec le gros cerveau, ouvert à tous les possibles sans en contenir aucun avant l'interaction avec d'autres humains, avec un héritage culturel.

Edgar Morin (1973) : « Entre le cerveau humain et son environnement il y a un *information gap*, qui ferait de *sapiens* l'animal le plus dénué s'il ne pouvait le remplir, partiellement du moins, par l'expérience culturelle accumulée et par l'apprentissage personnel.

Nous avons deux modalités pour acquérir les certitudes indispensables pour agir et survivre:

soit  
après  
peu la  
c'est  
probl.  
du  
vrai

est  
finale - réf. s'éc. j'év. et  
dél. acc  
d'objet

de l'absence de  
nécessité

- **Connaître** : tenir pour vrai des affirmations pratiquement et inter-subjectivement vérifiées.
- **Croire** : tenir pour vrai, fiable, des affirmations qui ne sont pas vérifiables. → convictions

Essayons de **conjuguer** le verbe croire :

- **je crois**, (... que demain il pleut ; je ne sais pas, mais je le tiens pour vrai et j'agis en conséquence, Dans le domaine du religieux "je crois" est souvent une affirmation de certitude comme une affirmation de soi *certitude*  
*vérité*)
- **tu crois**, (il y a une reconnaissance mais aussi une possible prise de distance qui permet le doute,) ??tu crois ??
- **il/elle croit**, (le locuteur est extérieur, il constate, la croyance d'un autre, qui devient objet de connaissance, d'intérêt, d'étude, mais aussi év. de refus ou de rejet).

Le **pluriel** (nous, vous ils/elles) ajoute une **dimension collective** importante de communauté de croyance, d'appartenance, d'inclusion, d'identité sociale mais aussi possiblement de distanciation, de refus et d'exclusion entre adhérents de croyances différentes.

Connaître les croyances des autres (ils croient) sollicite inévitablement aussi - plus ou moins fortement - les croyances et les pratiques du je qui connaît, au plan cognitif, mais souvent aussi au plan émotionnel et affectif.

Le **fait** religieux se conjugue donc à la troisième personne, singulier et pluriel, comme un fait anthropologique, culturel, historique, social. Et dans

"aux" qui font partie de nous

une société multi-culturelle et multi-religieuse, il rencontre inévitablement des tu, des vous, des je et des nous qui sont concernés par le fait qu'on parle de leurs croyances comme des faits objectivés.

Ça peut être délicat.

*est* factuel = vérité?

Trois groupes d'acteurs sont impliqués dans cet enseignement : les élèves, les enseignants, les parents. Ils sont tous hétérogènes par ailleurs.

1. Les enseignants sont-ils bien préparés à cet exercice ?

*propres*

*pour certains*

La notion objectivante de fait religieux représente une sorte de révolution épistémologique qui entraîne parfois une prise de distance par rapport à ses propres convictions (chez les enseignant-e-s, les élèves, et les parents). (plus ou moins forte, émotionnelle, bienvenue, in-désirable,)

D'ailleurs quand un objet social est historicisé, devient fait historique, c'est souvent qu'il est en train de se transformer, voire de perdre en statut, en importance et en crédibilité. La sécularisation des sociétés européennes va dans ce sens pour le fait religieux.

Dans la pratique : quelques exemples suffisent à illustrer les aléas du métier d'enseignant du fait religieux :

- Comment j'enseigne le fait "Islam" quand je suis moi-même une évangélique pratiquante, une fervente catholique, un laïcard combatif ou un UDC convaincu ?

- Les conflits entre les tenants de la **théorie de l'évolution** et ceux du récit biblique de la genèse sont bien connus. La question concerne directement les enseignants de biologie *plus que religieuse*

- La question des demandes de dispense des **leçons de natation** a fait bien du bruit...

- La **fête de Noël** a presque disparu des écoles genevoises, selon certains par respect de la laïcité ou de la multiculturalité:

- *Et puis, il y a aussi les croyants*
- La **réforme, l'édit de Nantes** et sa révocation, les milliers d'exilés et de morts au nom de croyances, ce sont des faits historiques; mais leur sens diffère selon les convictions: Et ils sont souvent encore chargés d'émotions.

- *on doit passer la classe*  
• Une maîtresse conduit sa classe **visiter la cathédrale à Genève**, un élève musulman refuse d'y entrer. Que faire ?

- Laisser l'élève musulman seul devant la cathédrale (sécurité, étiquetage de l'élève, etc..)
- Renoncer à la visite pour toute la classe (renoncement au but,
- Convaincre l'élève musulman qu'il ne commet pas une apostasie s'il entre, lui expliquer le sens de la visite et l'intérêt de faire la connaissance d'un monument historique important pour les Genevois en général et pour les chrétiens.

- **Comment éviter enfin la folklorisation** des faits religieux qui risque de les banaliser ou ridiculiser.

*Essayer de trouver des liens entre les religions*

Les enseignant-e-s sont eux-mêmes d'une grande diversité quant à leur rapport au religieux. A la salle des maîtres, se croisent des croyant-es, des pratiquant-es des indifférent-e-s, des agnostiques, des laïcard-e-s, etc. en se connaissant, s'affrontant ou s'ignorant.

*Mais  
Rever  
C'est  
Agora  
à travers*

La part émotionnelle, identitaire peut résister à l'idée même que le religieux soit réduit à un fait comme un autre.

Il y a aussi le risque de devoir gérer des résistances, voire des conflits avec ou entre des élèves et leurs parents. On voit des cas de refus d'élèves ou de parents très religieux, que l'enseignant-e parle de leur religion (p.ex. musulmans, témoins de Jehova).

*de l'enseignant*

Enfin se posera inévitablement la question du rapport entre religion et pouvoir. Ça fait partie des faits religieux. Quand et comment en parler ?

D'où certaines peurs, voire des peurs certaines, d'aborder ces questions, notamment dans des classes très multiculturelles.

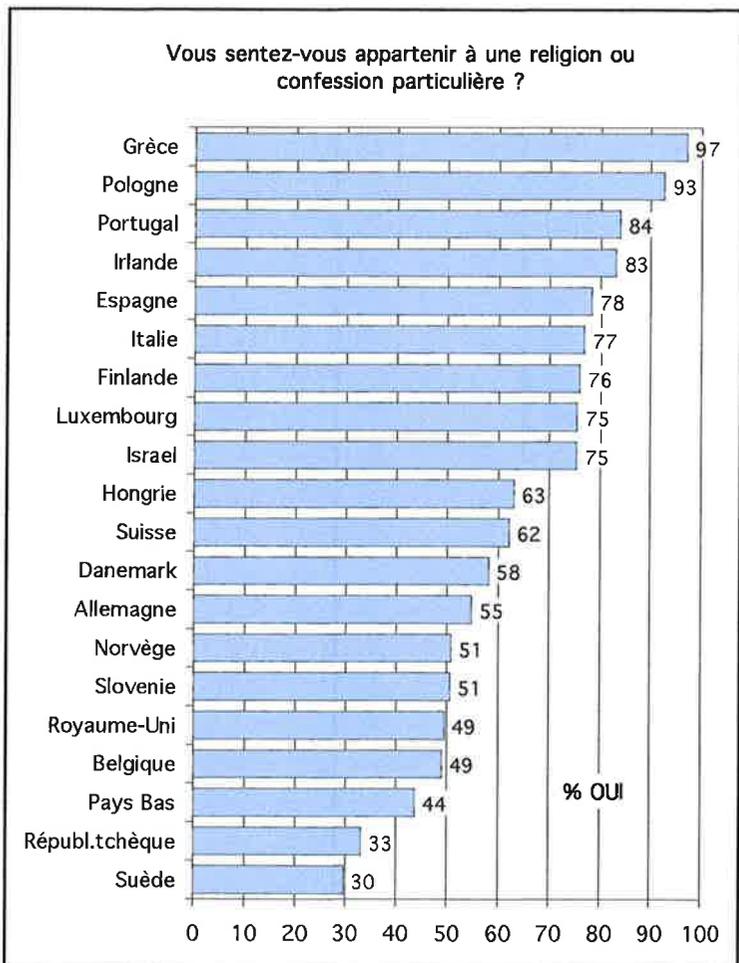
Mais ...

... n'ayez pas peur, disait le pape Jean-Paul II

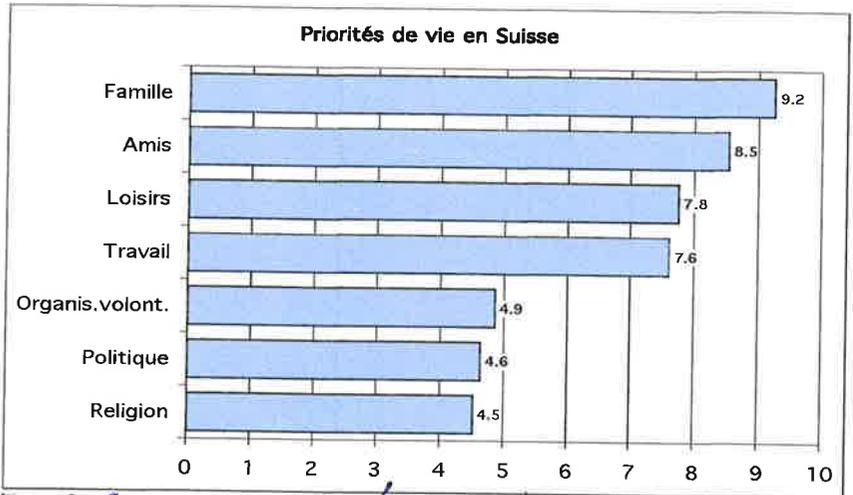
La présentation d'un festival bouddhiste comme un « fait » peut être très insipide ou ennuyeuse et du coup passer à côté de l'essentiel : la construction chez les élèves d'une réflexion sur l'altérité, d'une certaine empathie pour une autre culture (dimension esthétique et éthique), une ouverture sur la diversité de l'humanité et son unité).

*Sociologie  
Où veut et  
essayer ?*

2. Est-ce que l'enseignement du fait religieux fait l'objet d'une forte et unanime demande sociale de la part de la population et de la part des parents d'élèves ? Pas sûr, compte tenu de la grande diversité des adhésions et des refus d'adhérer à des communautés de croyance qui sont multiples dans une société par ailleurs largement sécularisée. Question :



Mais ... la religion est-elle prioritaire dans votre vie?



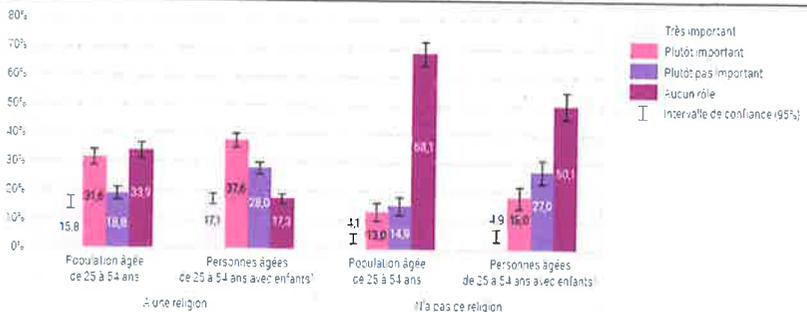
→ Je salue p. 3 / contextes

Je vais me servir d'une toute récente publication de l'OFS pour illustrer ce que peut être la diversité religieuse des parents et des élèves sous cet angle, et d'ailleurs aussi des enseignants.

### PPT

Importance de la religion ou de la spiritualité dans l'éducation des enfants, selon le type de population

G17



<sup>1</sup> enfants de 0 à 16 ans dans le ménage

## avec religion / sans religion

## avec enfants / sans enfants

### Importance de la religion ou de la spiritualité dans l'éducation des enfants, selon le niveau de formation et la parentalité

G18



<sup>1</sup> enfants de 0 à 18 ans dans le ménage

Les catégories représentées de façon hachurée sont à considérer avec précaution, car elles contiennent moins de 30 observations, et ne sont, de ce fait, pas fiables statistiquement.

## Y a-t-il un accord sur le but, sur les objectifs d'apprentissage ?

Pas de catéchisme, pas de prosélytisme bien sûr.

Mais quoi de plus ?

*Une réponse*  
Réponses variées mais plus ou moins convergentes tournant autour du vivre ensemble dans des communautés locales toujours aussi ouvertes sur l'humanité tout entière.

*Stéphane J. J. J.*

PPT

*« L'enseignement des cultures religieuses et humanistes contribue à une ouverture et à une réflexion critique relative aux interrogations sur le sens de la vie. Il met en évidence l'universalité du questionnement des hommes et la diversité des réponses qu'ils y apportent. Cet enseignement crée et garantit l'espace de débat qui permet la réflexion sur les valeurs et les différentes pratiques culturelles et leur discussion. Il est dispensé dans le respect des opinions, des convictions et des traditions des élèves et de leurs familles .»*

DIP Neuchâtel, 2003